

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 4 mars 2019

Service sanitaire : 400 étudiants en santé au service de la prévention en région Océan Indien !

Depuis le lancement du service sanitaire au niveau national (décret du 12 juin 2018), l'ARS Océan Indien et l'Académie de la Réunion se mobilisent pour sa mise en œuvre et son déploiement sur le territoire. Constitué le 11 juin 2018, un comité régional stratégique se réunit régulièrement à la Réunion et à Mayotte.

En partenariat avec les IES (Instituts d'Etudes de Santé) du CHU de la Réunion et l'UFR Santé de l'Université de la Réunion, 400 étudiants seront concernés par le dispositif.

— Qu'est-ce que le service sanitaire ?

Lancé par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Enseignement Supérieur, le service sanitaire vise à familiariser les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention. **Destiné à tous les étudiants en santé**, il s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une **politique de prévention et de promotion de la santé**.

Formés aux enjeux de la prévention primaire, les futurs professionnels de santé réaliseront des actions concrètes de prévention et d'éducation à la santé auprès de la population dans différents lieux (*établissements scolaires, lieux de vie, EHPAD, entreprises, etc*) et sur des thématiques identifiées comme prioritaires au niveau national : **santé sexuelle, addictions, activité physique, alimentation**, etc. Ces thématiques sont choisies pour leur impact sur la santé, articulées avec les priorités nationales de santé publique et avec les politiques régionales.

Les objectifs visés par ce dispositif sont :

- **Renforcer les actions de prévention, particulièrement auprès des jeunes**
- **Orienter la formation des futurs professionnels de santé** vers une approche plus préventive
- **Favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé** en menant des actions auprès de tous les publics et notamment les plus fragiles
- **Favoriser l'autonomie des étudiants** dans le cadre d'une pédagogie par projet **et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études**

Le service sanitaire comprend plusieurs temps, pouvant être répartis sur deux années consécutives :

- **Formation théorique** pour acquérir les connaissances, les compétences et savoir-être nécessaires à l'intervention auprès du public
- **Préparation et réalisation de l'action de prévention**
- **Débriefing et évaluation**

Le service sanitaire réalisé collectivement par des étudiants de filières différentes, vient en complémentarité des actions de prévention et d'éducation à la santé, réalisées par des structures associatives ou spécialisées, menées dans les établissements scolaires dans le cadre de leur projet CESC (*Comité d'Education à la Santé et Citoyenneté*).

— Déclinaison territoriale du service sanitaire par l'ARS Océan Indien

Pour La Réunion et pour Mayotte, le service sanitaire concerne **400 étudiants** :

- 108 étudiants en médecine
- 24 étudiantes sages-femmes
- 20 étudiants kiné
- 248 étudiants infirmiers (218 à La Réunion et 30 à Mayotte).

Ils interviendront dans les écoles, collèges et lycées répartis sur l'ensemble des territoires :

- 97 établissements sur la Réunion
- 11 établissements sur Mayotte

Les temps de préparation avec les établissements d'accueil ont commencé en janvier et les actions concrètes auprès des écoliers, collégiens et lycéens débutées fin février, se poursuivront en mars, avril et mai 2019, sur la base de 3 séances de 2h par classe pour favoriser une réelle démarche éducative.

— Suivi et accompagnement par un comité régional stratégique

Co-présidé par la Directrice Générale de l'ARS OI et le Recteur d'Académie de La Réunion, un comité régional a été constitué, le 11 juin 2018, avec différents partenaires concernés par le dispositif :

- le doyen de l'UFR Santé
- les directeurs des instituts de formation concernés
- les représentants des collectivités territoriales (conseil régional et conseil départemental)
- les représentants de la DIECCTE
- l'IREPS
- le service de santé des armées
- les représentants des étudiants de chaque filière de santé

Les missions de ce comité régional consiste à :

- **Déterminer la stratégie de mise en œuvre du service sanitaire**
- **Définir les thématiques et les publics prioritaires**
- **Contribuer à faciliter la mise en œuvre opérationnelle** du service sanitaire à La Réunion et à Mayotte

Ce comité stratégique veille également à la coordination du dispositif entre les différents acteurs et s'assure du respect des règles dictées par les textes : pluridisciplinarité, répartition des lieux d'intervention sur l'ensemble du territoire, prise en charge des frais de déplacements des étudiants,...

Des réunions régulières de ce comité permettent de suivre, de réajuster et d'évaluer le déploiement du dispositif, de repérer les difficultés et les pistes d'amélioration pour les années à venir, et ainsi en rendre compte au comité national.

Contacts Presse :

ARS OI :

Mme Huguette YONG-FONG - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66
Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

Rectorat de la Réunion :

Mme Isabelle DE LAVERGNE - Port : 06 92 42 42 68
Courriel : isabelle.de-lavergne@ac-reunion.fr